

*Hegel et l'hégélianisme*, de Jean-François Kervégan, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », [3<sup>e</sup> éd.] 2017, 127 p.

Nichola Gendreau Richer

Volume 38, Number 2, 2019

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1062046ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1062046ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Gendreau Richer, N. (2019). Review of [*Hegel et l'hégélianisme*, de Jean-François Kervégan, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », [3<sup>e</sup> éd.] 2017, 127 p.] *Politique et Sociétés*, 38(2), 175–178.  
<https://doi.org/10.7202/1062046ar>

des avenues qui n'ont pas été pleinement explorées – à partir des catégories d'analyse (champs, habits, sens pratique, *illusio*, reproduction des hiérarchies sociales) qui lui sont chères. Ces emprunts se révèlent d'autant plus bénéfiques pour l'esquisse d'une théorie de l'ordre international que l'auteur finit par pousser en fin de course sa réflexion autour de la notion, selon lui plus tangible, « d'hétéarchie » (p. 174) : l'espace social mondial ne consacrerait pas l'existence d'une configuration hiérarchique unique, mais bien plutôt d'une pluralité de différenciations hiérarchiques – non seulement selon les organisations internationales concernées, mais également selon les secteurs d'intérêts prioritaires des États à l'intérieur de celles-ci.

Une autre qualité de cette monographie est la présence en fin d'ouvrage d'une annexe méthodologique permettant d'accompagner le lecteur dans les méandres du laboratoire de recherche du chercheur. Outre les choix méthodologiques, y sont également passés en revue les aspects ontologiques et épistémologiques soutenant l'édifice théorique proposé par Pouliot. L'exposition par ce dernier de l'analyse de correspondance multiple à laquelle il s'est conformé est éloquente en la matière et ne manquera pas de susciter l'intérêt de jeunes chercheurs qui souhaiteraient reproduire une recherche similaire sur un autre cas d'étude.

Pour pertinente et concise qu'elle soit, l'étude de Vincent Pouliot ne demeure pas exempte de toute critique. Sa lecture exclusivement régaliennne des relations internationales réduit à son détriment le spectre analytique : en ne se focalisant que sur les représentations permanentes et les agents diplomatiques, l'auteur fait abstraction de la diversité des intervenants dans ladite « lutte de rangs » à laquelle se livreraient les entités étatiques : Quel poids attribuer au pouvoir médiatique ou à la société civile ? Quid des entrepreneurs de politiques et autres groupes de pression ? Par ailleurs, la simple joute diplomatique ne suffit pas, à elle seule, à rendre compte des luttes politiques et des rapports de domination qui se jouent au sein des organisations internationales.

On pourra également regretter, à l'ère d'une certaine désoccidentalisation du monde, que le spécialiste des relations internationales n'ait pas cherché à tester davantage ses hypothèses sur un cas d'étude hors Occident : l'Union africaine et la Ligue arabe ou l'Organisation de coopération de Shanghai – pour ne nommer que celles-là – auraient peut-être fourni des terrains de recherche susceptibles de susciter des résultats plus contrastés. L'architecture organisationnelle ne serait-elle pas également complice dans la stratification des statuts et des rangs sur la scène internationale ?

Ces deux réserves ne concernent que le cadrage de l'approche et n'enlèvent rien à la valeur intrinsèque de la recherche, ni à l'intérêt des hypothèses formulées et à la rigueur avec laquelle leur validité est éprouvée.

S'adressant plus particulièrement à un public de chercheur-e-s déjà bien au fait de la terminologie et de l'intellection bourdieusienne, l'analyse méticuleuse de Vincent Pouliot habilite en définitive une véritable vision socio-professionnelle de l'ordre international.

Erik Burgos

*Doctorant en science politique,  
Université du Québec à Montréal  
erjburos@gmail.com*

---

***Hegel et l'hégélianisme***, de Jean-François Kervégan, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », [3<sup>e</sup> éd.] 2017, 127 p.

Jean-François Kervégan est l'un des interprètes de Georg Wilhelm Friedrich Hegel [1770-1831] les plus importants dans le monde francophone. Il est surtout connu pour sa brillante traduction vers le français des *Principes de la philosophie du droit* (1998, PUF) de Hegel ainsi que pour son ouvrage *L'effectif et le rationnel: Hegel et l'esprit objectif* (2008, Vrin). Publié aux Presses universitaires de France dans la collection « Que sais-je? », le livre *Hegel et l'hégélianisme* a connu plusieurs éditions, la première datant de 1982 et ayant été

écrite par le philosophe français Jacques D'Hondt. Dans la présente édition, Kervégan affronte d'abord des lieux communs autour de la pensée de Hegel et fait ensuite quelques remarques sur les écrits de l'auteur de la période d'avant Iéna (1801-1803), ce qui l'amène vers le cœur même de l'ouvrage, soit l'exposition des grandes lignes des trois œuvres majeures de Hegel : la *Phénoménologie de l'esprit* (1807), *La science de la logique* (1812) et les *Principes de la philosophie du droit* (1820). Le livre se termine avec quelques réflexions portant sur l'absolu dans la pensée de Hegel.

Kervégan affirme d'emblée que « la compréhension de son œuvre [à Hegel] est souvent bâtie sur des schémas sommaires qui font obstacle à la lecture de ses écrits. L'image de Hegel tient à quelques thèses qui lui sont attribuées, et elle fait office d'écran. » (p. 13) Peu de philosophes dans l'histoire ont eu un filtre de lecture aussi dense que Hegel. C'est pourquoi Kervégan s'est donné pour tâche de défaire quelques lieux communs autour de la pensée du grand philosophe allemand qui brouillent les possibilités de compréhension de l'œuvre de ce dernier. L'auteur en explicite cinq fort importants, soit : 1) « Thèse-antithèse-synthèse » ; 2) « [Tout] ce qui est réel et rationnel » ; 3) « La dialectique du maître et de l'esclave » ; 4) « La ruse de la raison » ; et 5) « La fin de l'histoire ». Ces cinq lieux communs partagent la thèse selon laquelle Hegel aurait construit une fiction philosophique et tenté de lui faire correspondre le réel. Au niveau de la logique, il aurait réduit le caractère pluriel du monde au triptyque thèse-antithèse-synthèse. Dans l'histoire, il aurait plaqué une vision rationnelle artificialiste. Enfin, dans les interactions sociales, il aurait imposé un rapport conflictuel fondé sur des relations de domination. Kervégan mentionne que ces cinq lieux communs ne résistent pas à l'examen des textes. Le lieu commun le plus intéressant est probablement celui de la dialectique du maître et de l'esclave, véritable matrice de la réception de la pensée de Hegel en France. C'est surtout par l'entremise de l'interprète Alexandre Kojève dans

*Introduction à la lecture de Hegel* (Gallimard, 1947) que cet aspect de la pensée de Hegel s'est cristallisé. Kervégan précise la thèse de Kojève en affirmant que, pour ce dernier, « Hegel est l'auteur d'une "dialectique du maître et de l'esclave" qui serait à la fois la définition de ce qu'il faut entendre par dialectique et une sorte de parabole sur l'accession de l'homme à l'humanité et la genèse de la société. » (p. 19) Il est important de souligner la dimension anthropologique et philosophique de l'interprétation kojévienne. Faire de la dialectique du maître et de l'esclave le cœur de la pensée hégélienne tout en l'analysant en termes socio-politiques (parler de dominants/dominés et d'affrontements), pour Kervégan, c'est inféoder l'esprit absolu à l'esprit objectif, mais, surtout, c'est ignorer le principe de reconnaissance qui a lieu dans cette relation (p. 21).

La période d'avant Iéna est caractérisée par Kervégan comme étant le moment de construction de la pensée de Hegel. Ses principaux travaux portent sur la vie de Jésus et sur le christianisme. On y apprend également son rapport favorable à la Révolution française et au concept de liberté antique développé par les Grecs. Toutefois, c'est avec la *Phénoménologie de l'esprit* que la pensée de Hegel a acquis une notoriété et il s'agit aussi du premier jalon du système hégélien. L'œuvre est définie à grands traits par Kervégan comme suit :

Le but de la *Phénoménologie* est donc de montrer à la conscience naturelle qu'elle est engagée dans un mouvement qui, partant de la dualité *apparemment* première de la conscience prédiscursive et de l'objet dans sa singularité, reconduite à travers les figures successivement enchaînées de la conscience et de l'esprit, à l'immédiateté *médiatisée* du savoir absolu, présupposition secrète de la dualité initiale : son mouvement est ainsi « le cercle revenant en lui-même, qui présuppose son commencement et l'atteint seulement en son terme » (*PhE*, 656). (p. 55-56)

De cette phrase apparemment complexe, nous retenons trois idées importantes. La première serait que la conscience dite naturelle est celle qui veut connaître par elle-même l'objet étudié. Ce rapport premier entre sujet et objet apparaît rapidement comme étant vide, car pour que le sujet puisse dire quoi que ce soit sur l'objet, il se doit d'utiliser un quelconque langage. Le passage du sujet observant à la médiation du langage est donc la deuxième idée. Le langage est compris comme étant une forme d'objectivation de l'esprit dans le monde. Ainsi, la relation première entre sujet et objet est en fait une relation sujet, esprit et objet – une relation sociale et historique. La troisième idée porte sur l'importance de la réconciliation entre le sujet et l'objet. Cette réconciliation s'effectue selon un long mouvement composé de multiples médiations. Hegel attribue à ce mouvement une identité comprise comme processus. C'est alors que la *Phénoménologie de l'esprit* doit être comprise comme étant le point de départ conceptuel et méthodologique de *La science de la logique*, car elle est en quelque sorte l'échelle permettant l'accès au centre de la pensée hégélienne.

Comme le mentionne Kervégan, « parmi les cercles dont se compose le système, le principal est la *logique* [*La science de la logique*], qui est son poumon. Elle est "la science de l'idée pure, c'est-à-dire de l'idée dans l'élément abstrait de la pensée" (*Encycl.*, 1, § 19, 283) » (p. 71). L'ouvrage de Hegel cherche à exposer « la pensée de soi de l'être en totalité, ou onto-logique » (*ibid.*). Cette présentation passe par l'élaboration des structures et du contenu de la pensée, celle-ci étant à la fois dialectique et spéculative. Elle est dialectique puisqu'elle fonctionne par négation de l'immédiat et spéculative parce que de la négation découle du positif, soit la constatation du caractère processuel même de la chose. Cette structure de la pensée s'assoit sur une conception particulière de l'Être. L'ontologie façonnée par Hegel a comme particularité que l'Être pris dans son immédiateté est une catégorie vide. Kervégan écrit : « L'être comme tel est indicible. Il n'est pas non plus simple

négation du non-être. Il est donc *immédiatement* passage en son autre, advenir du néant, tout comme le "rien", lui aussi ineffablement ne peut être saisi que comme venir à l'être. » (p. 81) De la sorte, le devenir apparaît comme étant le troisième terme à la suite de l'être et du néant. Le caractère processuel marque donc l'essence même du phénomène. *La science de la logique* connaît trois moments : l'étude de l'être, de l'essence, puis du concept. Ce dernier est l'étape de la réflexivité ; Kervégan affirme : « Le concept est, si l'on veut, le sujet d'un procès sans sujet [...] La logique du concept met en œuvre une processualité spécifique, le *développement*. » (p. 86) Après avoir explicité les trois moments de la *logique* de Hegel, Kervégan offre quelques remarques fécondes sur les concepts d'esprit et d'absolu ainsi que sur l'ouvrage politique de Hegel dans les *Principes de la philosophie du droit*. Ces derniers obéissent en quelque sorte aux structures développées dans *La science de la logique*.

*Hegel et l'hégélianisme* de Jean-François Kervégan réussit à cerner les enjeux importants de l'œuvre de Hegel. D'ailleurs, le premier chapitre dédié aux lieux communs en ce qui a trait à l'œuvre de Hegel est fort pertinent. Certains de ceux-ci constituent un véritable obstacle à l'étude du philosophe allemand. Au niveau du contenu de cet ouvrage d'introduction à la pensée hégélienne, la plupart des concepts et des idées sont exposés avec une grande clarté. Les chapitres sur la *Phénoménologie de l'esprit* ou sur les *Principes de la philosophie du droit* sont particulièrement bien construits et participent à une plus grande intelligibilité de la pensée de l'auteur. Nous croyons cependant que pour bien saisir la substance de l'ouvrage, une étude préliminaire de Hegel est de mise, car certains passages peuvent être ardues pour un lecteur non initié. De plus, contrairement à l'édition préparée par D'Hondt, l'hégélianisme n'est pas abordé dans l'ouvrage de Kervégan. Il aurait été pertinent d'y trouver un court développement sur les différentes tendances de l'hégélianisme de nos jours en abordant notamment les philosophes de

la reconnaissance (Charles Taylor et Axel Honneth) ou encore les marxistes hégéliens (Franck Fischbach, Moishe Postone et Slavoj Žizek).

Nichola Gendreau Richer  
*École d'études politiques,*  
*Université d'Ottawa*  
 ngend101@uottawa.ca

**Juger. L'État pénal face à la sociologie,** de Geoffroy de Lagasnerie, Paris, Fayard, 2016, 298 p.

Les croisements entre la criminologie et la sociologie politique sont fréquents, plusieurs ouvrages et articles s'étant effectivement affairés à mettre en lumière les liens entre les pratiques de gestion de la criminalité et la distribution inégalitaire du pouvoir dans une société donnée. Pensons entre autres aux travaux fondateurs de Donald Black et Hubert Blalock, en passant par les études récentes de la politologue Marie Gottschalk et les ethnographies d'Alice Goffman et Victor Rios. Ayant lui-même assisté à de nombreux procès à la cour d'assises de Paris, le philosophe Geoffroy de Lagasnerie propose dans *Juger. L'État pénal face à la sociologie* une sociologie critique de l'État, en étudiant attentivement ses mécanismes judiciaires et pénaux. Son analyse prend pour point de départ l'idée d'une « différence entre les logiques juridiques et les logiques réellement à l'œuvre dans le monde social » (p. 29), cette différence entre le fonctionnement du monde social et celui du monde juridique permettant d'expliquer, selon lui, un certain nombre de tensions analytiques et politiques entre les deux, tout en ouvrant la voie à une contestation du « traitement étatique de la réalité » (p. 32).

Lagasnerie commence son étude en nous invitant à « voir l'État tel qu'il est », ce qui suppose selon lui un certain nombre de ruptures analytiques avec les théories dominantes. Plutôt que de concevoir la justice comme un ensemble de procédures se situant aux antipodes des passions violentes et de la vengeance, le philosophe propose de l'appréhender, en s'inspirant des travaux

du juriste Robert Cover, comme l'infliction d'une souffrance: « *Penser la justice, c'est penser une "pratique" dont l'"objectif" est de faire souffrir.* Si l'on veut nommer ce qui se passe dans un tribunal, il faut dire: exercer de la violence » (p. 56 [souligné dans le texte original]). Cette approche du monde juridique est liée, pour Lagasnerie, à une conception critique de l'État de droit selon laquelle « être un sujet de droit, ce n'est pas, d'abord, être un sujet protégé, sécurisé. C'est avant tout être un sujet jugeable. C'est être emprisonnable, arrêtable, condamnable » (p. 60 [italiques dans l'original]), le tribunal représentant alors une institution centrale dans la dépossession des individus par rapport à l'État. Prendre ce parti implique, suivant Lagasnerie, de rompre avec la philosophie politique contemporaine – d'Arendt à Habermas en passant par Rawls – qui fonde la légitimité de l'État de droit précisément sur l'exclusion de la violence dans la gestion des affaires publiques. En empruntant la définition wébérienne de l'État comme monopolisation de la violence légitime, Lagasnerie se propose de mettre à l'épreuve la légitimité des formes de violence que celui-ci exerce: « S'il est vrai que l'État réclame avec succès le monopole de la violence physique légitime, alors la pensée critique ne devrait-elle pas se situer latéralement par rapport à l'enjeu de la légitimité? Sa tâche serait de trouver des instruments pour montrer la violence là où on ne la voit plus, la révéler, la faire sentir. » (p. 75)

Après avoir explicité son approche théorique, l'auteur offre une analyse en deux volets de l'institution judiciaire, en se concentrant d'abord sur le système de jugement, puis sur le système de répression. Lagasnerie critique alors la dissociation opérée au début de chaque procès entre un individu, d'une part, et un acte, d'autre part, l'objet du procès étant alors de « décider si, oui ou non, les deux peuvent être liés » (p. 110). Cet exercice d'imputation d'une responsabilité à l'auteur d'un acte, suivant ses caractéristiques personnelles et psychologiques, s'oppose à la démarche préconisée par Lagasnerie, qui viserait plutôt à désindividualiser le jugement porté sur une per-